



Suite au rachat de la société gérant toutes les applications internes de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, nous venons de renouveler l'ensemble de nos logiciels métiers. Ce grand chantier qui s'est déroulé sur 2 mois, est sur le point de se terminer. Il a nécessité de nombreuses heures d'installation, de paramétrages et de formation. C'est pourquoi, vous ne recevrez exceptionnellement qu'une lettre de diffusion pour les mois d'avril et mai. Merci de votre compréhension.

Les animateurs CEMI,
Valérie MALZAC et Arnaud PRUNET



ACTUALITÉS

Le 1^{er} avril fêté comme il se doit par le « géant » d'Internet :

Pour le 1^{er} avril, Google a choisi un thème très animalier en annonçant l'arrivée prochaine et révolutionnaire de « Google Translate for animals ». Dans une page dédiée, le géant du Web dévoile une application capable de traduire le langage animalier grâce à la fonction « speech to text ».

"Nous sommes très excités de présenter cet outil qui permettra de mieux comprendre nos amis les animaux", écrit le géant de la recherche. "Pour développer cette application, nous avons travaillé avec les meilleurs spécialistes de la linguistique cognitive animale".

Les pages jaunes Internet mentionnent les entreprises inscrites au Répertoire des Métiers :

Suite à un partenariat établi avec les pages jaunes, tous les annuaires en ligne de cette structure porteront dorénavant la mention dédiée aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat : « Immatriculé au répertoire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. »

Pour faire apparaître cette information, une fois la recherche du professionnel effectuée, il suffit de cliquer sur le lien « plan ».



AGENDA

Les sessions du Passeport pour l'Economie Numérique au CEMI :

- Le site Internet de l'entreprise : 26 mai 2010 (14h00 - 17h00)
- La gestion de l'entreprise facilitée grâce aux outils informatiques: 09 juin 2010 (14h00 - 17h00)
- De la création à l'exploitation de l'entreprise : 14 juin 2010 (10h00 - 15h30)
- Les nouvelles applications Internet utiles au développement de l'entreprise : 23 juin 2010 (14h00 - 17h00)



L'ASTUCE DU MOIS

Mettre à jour l'antivirus Microsoft Security Essentials sans connexion à Internet :

L'antivirus Microsoft Security Essentials utilise le service Windows Update pour vérifier et télécharger toutes les 24 heures les nouvelles définitions de virus. Si vous avez un ordinateur qui ne possède pas de connexion à Internet (vieille machine ou machine sensible avec vos logiciels de gestion), il est possible d'installer les nouvelles définitions de virus en n'étant pas connecté.

Pour cela, il faut utiliser un PC qui dispose d'une connexion à Internet. Téléchargez alors simplement la dernière version des définitions de virus et de logiciels espion de Microsoft Security Essentials, en utilisant les liens suivants :

[Mpam-fe.exe](#) pour les versions 32 bits de Windows.

[Mpam-fex64.exe](#) pour les versions 64 bits de Windows.

Copiez le fichier sur une clé USB et branchez-la à l'ordinateur sur lequel vous souhaitez mettre à jour Microsoft Security Essentials. Exécutez alors le fichier. Une fois la copie des fichiers terminée, votre antivirus est à jour !



LE LOGICIEL DU MOIS

Débarrassez vous des versions de démonstrations de logiciels antivirus :

Avant même son démarrage, votre nouvel ordinateur est rempli de versions de démonstrations d'antivirus, de suites bureautiques et autres utilitaires de gravure en passant par des packs de connexion à certains fournisseurs d'accès à Internet, de barres d'outils inutiles intégrées à votre navigateur Web, d'icônes publicitaires sur le bureau, etc.

Une des premières choses à faire est donc d'effectuer le nettoyage de votre nouvel ordinateur. Pour ne pas y passer des heures et des heures et vous simplifier la vie, vous pouvez utiliser le logiciel PC Decrapifier. Ce dernier va vous permettre de vous débarrasser de ces programmes, tant encombrants qu'inutiles, polluant votre PC et le ralentissant. Disponible gratuitement, PC Decrapifier détecte et vous permet de supprimer entre autres Norton Internet Security, Norton AntiVirus, Norton Symantec Live Update, Microsoft Office Trial, Roxio Express, Trend Micro PC-cillin Internet Security, Yahoo! Toolbar, Orange Internet, MusicMatch Jukebox, McAfee, Google Toolbar, Google Desktop, Dell URL Assistant, AOL, etc. Vous trouverez la liste complète de ces applications à l'adresse <http://pcdecrapifier.com/apps>.

PC Decrapifier vous permettra également de faire une désinstallation groupée des logiciels installés que vous n'allez pas utiliser. Une fonctionnalité que vous pourrez également exploiter sur un PC qui n'est pas neuf.



LE SITE INTERNET DU MOIS

Un nouveau site pour déclarer votre TVA en ligne :

Depuis quelques jours, la déclaration de TVA n'est plus possible, pour les entreprises lozériennes, en passant par le site <http://tva.dgi.minefi.gouv.fr> mais doit obligatoirement se faire sur <http://www.impots.gouv.fr> rubrique « Professionnels ». Si vous ne disposez pas encore de votre espace abonné, il vous faut le créer.

Pour rendre votre espace abonné actif, et ainsi pouvoir utiliser les services « déclarer et payer la TVA », il vous suffit de compléter votre inscription en cliquant sur « Gérer vos coordonnées ».

Cette opération ne vous est demandée qu'une seule fois et n'aura pas à être renouvelée lors de vos connexions ultérieures.

Vous devrez saisir vos coordonnées et répondre aux questions de confiance (il s'agit de 3 questions/réponses personnalisées permettant ainsi de sécuriser l'accès à votre espace).

Pour cela, cliquez sur « modifier », puis complétez les champs « XXXX »

Après cette opération, un délai de deux heures sera nécessaire pour activer définitivement votre espace abonné. Vous pourrez alors vous reconnecter pour accéder à vos services déclarer / payer la TVA via "Accédez à votre espace".

Pour toute question technique, vous pouvez contacter votre assistance au **0810 006 882** (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h00 à 19h30.

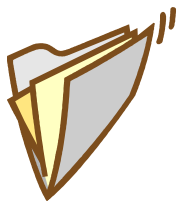
« Déclarer la TVA » et « Payer la TVA » en ligne constituent désormais 2 services distincts. Après avoir effectué votre télé déclaration via le service « Déclarer la TVA », n'oubliez pas de procéder au télépaiement via le service « Payer la TVA ». Soit immédiatement après l'envoi de votre télé déclaration, soit plus tard dans le respect de la date limite de dépôt.

Le service « Consulter mon compte fiscal » vous permet de consulter l'ensemble de vos déclarations et paiements (TVA, Impôt sur les sociétés, BIC, BNC, BA...) quel qu'en soit le mode de dépôt.

Il affiche également les accusés de réception de vos télé procédures en cours d'enregistrement (Certificats de dépôt pour les déclarations de TVA et certificats de prise en compte des ordres de paiements pour les paiements de TVA). Pour consulter l'ensemble de ces informations, il vous suffit d'adhérer au service « consulter mon compte fiscal » via l'espace abonné.

Le seuil actuel de l'obligation de télé déclarer et de télé régler la TVA est fixé à 760.000 € du chiffre d'affaires HT de l'exercice précédent. Ainsi, au 1er janvier 2010, les entreprises dont le chiffre d'affaires de 2008 est supérieur à 760.000 € ont l'obligation de télé déclarer et télé régler.

Ce seuil sera abaissé à 500.000 € au 1er octobre 2010 puis à 230.000 € au 1er octobre 2011.



LE DOSSIER DU MOIS :

Effectuer un formatage sécurisé de ses unités de stockage

Lorsque vous supprimez un fichier ou formatez un disque dur ou une clé USB, le système n'efface pas vraiment les données. Il supprime uniquement leurs références dans la table des systèmes de fichiers. Il est ainsi possible de récupérer facilement les fichiers supprimés manuellement ou par un formatage.

Si vous envisagez de vendre ou donner un disque dur ou une clé USB, le prochain propriétaire peut ainsi récupérer tous les fichiers que vous aviez stockés dessus. Cela peut être vos relevés bancaires, vos rapports confidentiels, ...

Pour supprimer définitivement toutes les données, vous devez effectuer un formatage sécurisé.

En écrivant plusieurs fois des données aléatoires sur le disque dur, en les supprimant et en les réécrivant, le logiciel gratuit Darik's Boot and Nuke (ou DBAN) va vous permettre de rendre la récupération de données impossible.

Le logiciel se présente sous la forme d'une image ISO que vous allez devoir graver sur un CD. Vous devrez ensuite démarrer votre ordinateur sur le CD afin de lancer le formatage sécurisé du disque dur que vous souhaitez vider complètement. Bien entendu, si vous souhaitez conserver des fichiers sur ce disque dur, vous devez impérativement les sauvegarder dès à présent.

Darik's Boot and Nuke se présente sous la forme d'une archive compressée que vous devez télécharger puis décompresser. Il faut graver ensuite une image ISO de DBAN sur un CD.

Démarrer votre ordinateur sur le CD de DBAN.

Pour formater une unité de stockage, appuyer sur la touche « Entrée ». Attention, vos anciens fichiers seront par la suite irrécupérables. Arrêtez l'opération si vous n'avez pas sauvegardé les fichiers que vous souhaitez conserver.

Vous devez choisir ensuite la méthode de sécurisation du formatage. Vous pouvez choisir l'option « PRNG Stream ». Appuyez sur la touche « Espace ».

Pressez ensuite la touche « r » pour choisir le nombre de passage de la fonction de formatage sécurisé. Saisissez le nombre « 8 » et appuyez sur Entrée.

A l'aide des flèches, sélectionnez le disque dur ou la clé USB à vider totalement et appuyez sur la touche « Espace ». Le disque est marqué comme « wipe ».

Pressez enfin la touche « F10 » pour démarrer le formatage sécurisé du disque. L'opération peut durer plusieurs heures (champ « Remaining » en haut à droite).

<http://www.dban.org/download> cliquez sur le lien « DBAN for recent Intel and AMD computers ».



LA DEFINITION DU MOIS :

FAT : (en anglais File Allocation Table) : table où le système d'exploitation (Windows) enregistre l'emplacement des différents dossiers et fichiers enregistrés sur le disque dur. La première version de cette table ne permet pas de gérer des disques durs de plus de 2 Go. La seconde version, la FAT32 n'a plus ce problème.

NTFS : (en anglais New Technology File System) : technologie d'archivage de l'emplacement des fichiers propre aux nouvelles versions de Windows. NTFS permet entre autres de pouvoir définir la taille des clusters.

CLUSTERS : unité d'allocation minimale d'un disque dur.